

L'an deux mil dix-sept, mardi 12 décembre 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Eric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Kate HUSBAND, M Alain KERBIRIOU, , M Maximilien LE FEUR, M Gilles LE GALL, M Michel LE GALLO, M Ludovic L'HOPITAL, M Stéphane MORZADEC,

ABSENTS : Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, , Mme Christelle CHEVANCE, M Michel MENGUY (procuration à Bernard ROHOU), Mme. Nathalie KERVERN (procuration à Mme Louise-Anne LE GAC)

Secrétaire de séance : Madame Louise-Anne LE GAC

Approbation du dernier CR : Madame Laurence Blanchard fait remarquer que le contrat de Monsieur Jean-Paul Le Boëdec n'est pas un CUI mais un CAE. Correction sera donc apportée.

Ajout à l'ordre du jour : En ouverture de séance, Monsieur Le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour initial les points suivants :

- bilan d'activité CCKB
- demande de subvention

L'ordre du jour devient donc :

- Bilan d'activité CCKB
- Demande de subvention
- Aménagement Etangs Guéné
- Loyer + compte rendu visite maison communale
- Eclairage public au Bout du Pont et signalétique des commerces
- Commission sécurité salle des fêtes
- DETR 2018
- Questions diverses

1 - Bilan d'activité CCKB

Le bilan d'activité de la CCKB a été transmis dès réception à l'ensemble du conseil municipal. Ce bilan ne suscitant aucune remarque particulière est donc validé à l'unanimité.

2 - Demande de subvention

Le Président des chambres de métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor sollicite de la part de la commune une subvention à hauteur de 100€ par apprenti afin de participer directement à la nécessaire adaptation des formations mises en place pour répondre à l'évolution des besoins des entreprises. 2 Plélauffiens sont à ce titre concernés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose une participation de 50€ par apprenti.

Proposition adoptée à l'unanimité

3 - Aménagement Etangs Guéné

L'aménagement des Etangs Guéné comprend dans son descriptif la réalisation de panneaux informatifs sur la pêche ainsi qu'une signalétique du lieu. La société « Roudenngrafik » a transmis 2 devis, l'un de 538,80€ pour 2 panneaux informatifs, le second de 176,40€ pour 5 panneaux directionnels.

Monsieur Le Maire fait également part au conseil de la nécessité de réaliser un bardage sur un côté et un pignon de l'abri pique-nique ; Un devis établi auprès de l'entreprise « Point P » de Plouguernevel s'élève à 361,16€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ensemble de ces devis à l'unanimité.

4 - Loyer + compte rendu visite maison communale

Suite à la demande de Madame Morgane Le Serrec d'être dédommée pour la réalisation d'une terrasse extérieure en bois, la commission communale chargée des travaux s'est rendue sur place afin d'apprécier la dite demande. Plusieurs remarques interpellent le conseil municipal :

- la hauteur de la terrasse par rapport au sol, ne nécessite-t-elle pas la mise en place d'une rambarde de sécurité s'interroge Gilles Le Gall.
- la souplesse de certaines lames ne remet-elle pas en cause la solidité de l'ensemble se demande Alain Kerbirou.

Soucieux de ne point négliger la sécurité des futurs locataires de cette maison qui est, rappelons-le communale, Monsieur Le Maire propose de faire contrôler l'ensemble par l'APAVE lorsque cet organisme viendra vérifier les jeux près de la salle polyvalente.

S'ensuit un débat sur les modalités de dédommagement sous réserves qu'un avis positif soit délivré par l'APAVE :

- aucun dédommagement : 4 voix
- un demi-loyer : 7 voix
- un loyer : 2 voix

La proposition d'un dédommagement à hauteur d'un demi-loyer sera donc faite après avis positif de l'APAVE à Madame Le Serrec qui reste cependant libre de démonter la dite-terrasse.

5 - Eclairage public au Bout du Pont et signalétique des commerces

Les 2 restaurateurs du Bout du Pont ont été reçus, à la demande de l'un d'eux, en mairie afin de réfléchir à une signalétique de leurs établissements à partir du bourg et d'une adaptation des horaires de l'éclairage public en soirée.

Sur le principe, leurs demandes sont acceptées, l'éclairage public sera prolongé jusqu'à 23H en soirée mais en légère compensation, l'allumage le matin ne se fera qu'à 7H.

Concernant la signalétique, un devis demandé aux Enseignes du Miniou sera présenté lors d'un prochain conseil.

Un panneau signalant le quartier du Bout du Pont sera demandé au Conseil départemental.

6 - Commission sécurité salle des fêtes

La commission de sécurité se rendra à la salle des fêtes le vendredi 15 décembre. En amont de cette visite, l'APAVE a procédé au contrôle des installations électriques et du gaz. Quelques non-conformités ont été signalées au niveau des blocs électrique de secours ainsi que 2 fuites de gaz. Le marquage des tuyauteries de gaz en jaune ou orangé ainsi que l'affichage des consignes de sécurité près de la citerne ont également été demandés.

Toutes ces non-conformités ont été présentées à l'entreprise Le Goïc qui s'est engagée à y remédier dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant la fin de la semaine.

7 - DETR 2018

Monsieur Le Maire présente au conseil le dossier de demande de DETR pour les travaux de réfection de la cuisine à la salle des fêtes. Les devis établis par les différentes entreprises se déclinent HT de la façon suivante :

- Menuiserie : 1080€ entreprise RIO
 - Plomberie-électricité : 8440€ entreprise Le GOÏC
 - Equipement de la cuisine : 23354,70€ Distribution Services Pontivy
- soit un total prévisionnel HT de 32874,70€

Une demande de subvention à hauteur de 30% dans le cadre de la DETR 2018 est sollicitée, soit la somme de 9862,41€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande.

8 - Questions diverses

Vœux : Monsieur Le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à la salle des fêtes. En accord avec ses adjoints, il a validé la proposition de devis établi par Carole, gérante du bar communal Le Péllan.

Les entreprises de 2 Plélauffiennes pourront à cette occasion être présentées au public.

Comme par le passé, un bon d'achat sera remis aux bébés de l'année

Empreintes d'Artistes : Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il vient d'être destinataire d'un mail lui signifiant l'ajournement pour 2018 du festival Empreintes d'Artistes. Cette nouvelle qui va à l'encontre du discours tenu et répété des responsables de cette association n'est pas sans susciter quelques incompréhensions de la part du conseil.

CCAS : Monsieur Alain Kerbiriou remercie le CCAS pour le cadeau remis à Madame sa mère en cette fin d'année

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20